

*brouillons*

DE LA  
**CULTURE DU COTON**  
**EN ALGÉRIE.**

MÉMOIRE

ADRESSÉ

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

PAR

P. CLERGEAUD.

PARIS,

DENTU, LIBRAIRE - ÉDITEUR,

Galerie d'Orléans.

1862

Z  
97



*Clergeaud*

DE LA

# CULTURE DU COTON EN ALGÉRIE.

## MÉMOIRE

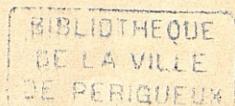
ADRESSÉ

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

PAR

P. CLERGEAUD.

*PZ 397*



PARIS,

DENTU, LIBRAIRE - ÉDITEUR,

Galerie d'Orléans.

1862

E.P.  
PZ 397  
C 0002810635

VINTAGE CO. LTD.

PRINTED IN U.S.A.

© 1968 VINTAGE CO. LTD.

LIBRARY

EDUCATIONAL FILM CENTER

1000 UNIVERSITY AVENUE

LOS ANGELES CALIFORNIA

DE LA

# CULTURE DU COTON

## EN ALGÉRIE.

---

Les événements des États-Unis donnent lieu, en France comme en Angleterre, à de graves préoccupations. Il est évident que l'esclavage va disparaître du sol de l'Union (1), et l'abolition de l'esclavage, de quelque manière qu'elle s'accomplisse, doit interrompre, ou du moins réduire considérablement la culture du coton dans les États du Sud où la production agricole est subordonnée à l'existence du travail servile (2). De là, les inquiétudes qui saisissent les esprits, car le déficit des cotons des États-Unis, si l'on ne crée pas une source nouvelle d'approvisionnement, c'est la ruine de notre industrie cotonnière, la première de nos industries principalement alimentée par les cotons de l'Union (3). C'est la disette

---

(1) Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir si les États du Sud conserveront chez eux l'esclavage, avec ou sans droit de suite à l'égard de leurs esclaves fugitifs; les ardeurs de la lutte ont fait franchir à la question un pas immense. Les proclamations fédérales appellent maintenant les esclaves à la liberté. Attaqués par les armées du Nord qui soutiendront bientôt les esclaves en révolte pour que la guerre continue, les États du Sud ne peuvent maintenir une institution qui soulève d'indignation la conscience de tous les peuples civilisés. Il ne leur reste qu'à éviter les dangers d'un affranchissement violent en se hâtant de cesser toute résistance, et de régler avec les États du Nord les conditions d'un affranchissement pacifique.

(2) Les conditions désastreuses d'un affranchissement violent sont faciles à prévoir pour qu'il y ait lieu d'insister; en supposant que les choses se passent autrement et que l'abolition de l'esclavage soit réglée à l'amiable, l'émancipation n'en portera pas moins une grave atteinte à l'agriculture du Sud. Le nègre à l'état libre est un détestable travailleur, si toutefois il consent à se charger d'un travail quelconque. Le jour où les esclaves, maintenant les seuls ouvriers du Sud, seront rendus à la liberté, le personnel d'exploitation fera complètement défaut aux planteurs, ou du moins la main-d'œuvre s'offrira dans des conditions inacceptables; la production agricole se trouvera ainsi paralysée en attendant qu'on puisse la reconstituer sur de nouvelles bases, œuvre longue et difficile au milieu du désordre que quatre millions de nègres, fainéants et vicieux, ne manqueront pas d'entretenir dans le pays.

(3) En France, la production industrielle de la filature des cotons ne s'élève pas

d'un produit manufacturé qui est devenu un objet de première nécessité (1).

Dans ces circonstances critiques, les regards d'espérance se portent vers l'Algérie. Nos possessions de l'Afrique septentrionale ont une superficie de 37 millions d'hectares (2). La majeure partie du sol arabe se prête à la culture du coton, et la température y fournit la somme de chaleur nécessaire à son développement et à sa maturité parfaite, jusqu'à une élévation de 6 à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer (3). Avec de telles conditions, de climat de sol et d'espace, l'Algérie se trouve admirablement préparée par la nature pour prémunir la France contre les consé-

---

moins de 800 millions de francs. Le capital engagé pour les broches seulement est de 140 millions. On a calculé qu'en 1851, époque à laquelle la production industrielle s'élevait à 630 millions de francs, la filature française payait 378 millions de salaires directs et indirects; en suivant la même proportion, elle doit payer aujourd'hui 840 millions de salaires. En France, 500,000 individus environ vivent de l'industrie cotonnière.

Sur 111,495,000 kilogrammes de coton en laine importés en France, *commerce spécial*, dans les premiers six mois de la présente année, 104,233,400 kilogrammes provenaient des États-Unis. (Voir au *Moniteur universel* le tableau comparatif des principales marchandises importées en France dans le premier semestre de l'an 1861.)

(1) La France consomme environ 60 millions de kilogrammes de tissus de coton, valant 600 millions de francs. (Voir au *Moniteur* du 9 avril, l'article de M. Vitu sur le coton.)

(2) C'est le chiffre donné par M. Chasseriaux dans un article inséré au *Moniteur* du 9 août 1853, et intitulé : *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*. Depuis 1853, l'étendue des possessions françaises en Algérie a augmenté.

(3) Voir le *Manuel du cultivateur de coton en Algérie*, par M. Hardy, directeur de la pépinière centrale du gouvernement à Alger; l'article Culture du coton, par le même, dans le *Recueil de traités d'agriculture et d'hygiène*, à l'usage des colons de l'Algérie, publié par ordre du ministre de la guerre; l'article Culture du coton en Algérie, dans le *Moniteur* du 8 août 1852.

Les deux variétés de cotonniers qui réussissent le mieux en Algérie, sont le *Géorgie longue soie* et le *Louisiane blanc*, c'est-à-dire la variété qui donne les produits les plus recherchés et celle dont le rendement est le plus considérable. « A elles deux, dit M. Hardy, elles peuvent occuper diverses situations de sol et d'exposition qui peuvent convenir aux cotonniers en général. » Voir le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, inséré dans le *Moniteur* du 22 mai 1854; *Manuel du cultivateur de coton en Algérie*.

Quant à la qualité du coton de l'Algérie, les échantillons algériens ont obtenu onze récompenses à la grande Exposition de Londres, en 1851. Voici comment s'exprime M. Edmond Cox, filateur du département du Nord, relativement au Géorgie longue soie de l'Algérie : « Il résulte des expériences et des comparaisons que j'ai été à portée de faire depuis trois ans sur les longues soie de l'Algérie, issues de bonnes graines d'Amérique et confiées à des terrains convenables, que l'espèce, loin de dégénérer, acquiert, en s'acclimatant sous le ciel de l'Afrique, de la force, de l'énergie, de la ductibilité, avec toutes les apparences des meilleurs types américains; qu'elle présente, en un mot, les conditions recherchées dans l'industrie pour la filature de hauts numéros qui servent à la confection des dentelles, tulles, et à la fabrication des beaux tissus des manufactures de Tarare, Saint-Quentin, d'Alsace, etc. » (Rapport au ministre de la guerre, inséré dans le *Moniteur* du 15 octobre 1853.)

quences du déficit des cotons américains; elle pourrait, à elle seule alimenter la filature du monde entier (1).

A une époque où rien n'indiquait cependant que le coton des États-Unis dût manquer, le Gouvernement français se préoccupait déjà de tirer un parti sérieux des immenses ressources qu'offre l'Algérie pour la production du coton. Il s'efforçait d'employer ces ressources à assurer contre toutes sortes d'éventualités les approvisionnements de l'industrie française; il voulait affranchir celle-ci d'un tribut de plus de 100 millions payés à l'étranger, et il se proposait de faire servir la culture du coton à la colonisation et au peuplement de l'Algérie.

Les projets du Gouvernement constituaient dans leur ensemble une entreprise vraiment nationale, pour le succès de laquelle, depuis 1850 surtout, rien n'a été négligé. Après avoir fait faire à ses frais toutes les expériences locales qui devaient servir de base à la culture du coton en Algérie, l'administration a fait consigner le résultat de ces expériences dans des instructions rédigées à l'usage des colons; elle a distribué gratuitement des graines de choix; elle s'est chargée de l'achat des récoltes brutes, pour éviter aux colons les frais d'égrenage et pour leur assurer le débouché de leurs produits; elle a fondé des prix au profit des colons qui se signaleraient par les récoltes les plus abondantes et les plus belles (2). Des primes ont été accordées à l'introduction en Algérie des machines d'égrenage. L'Empereur a prélevé sur les revenus de sa liste civile (3) une somme de 100,000 francs, pour fonder des prix d'encouragement.

Les encouragements seront certainement continués aujourd'hui avec plus d'empressement que jamais. Ce n'est plus contre des éventualités à longue échéance qu'il s'agit de se précautionner, mais, selon toutes les apparences, contre un péril imminent. On comprend aussi les avantages politiques que le développement de la culture du coton en Algérie procurerait à la France, si la production algérienne parvenait à se substituer pour les approvisionnements de l'Angleterre à la production défaillante des États-Unis (4); mais dans sa situation actuelle, l'agriculture algérienne n'est pas en mesure de seconder énergiquement les efforts géné-

---

(1) On a calculé que 1,750,000 hectares appliqués à la culture du coton dans des conditions convenables, fourniraient les 5,250,000 balles présentement nécessaires à la consommation générale du globe.

(2) Voir notamment les décrets du 16 octobre 1853.

(3) En accordant des encouragements à la culture du coton, l'Empereur n'a fait que continuer les traditions du premier Empire. Napoléon I<sup>r</sup> accorda aussi de nombreux encouragements à la production du coton. (Voir le *Cours d'agriculture* de M. de Gasparin, tome IV.)

(4) En Angleterre, l'industrie des cotons entretient le cinquième de la population. Le capital engagé dans cette industrie pour les besoins seulement est de 850 à 1,054 mil-

reux et éclairés de l'administration (1). Les besoins pressants de notre industrie ne sauraient trouver en Algérie leur satisfaction, si l'on ne s'empresse d'introduire un élément nouveau dans l'organisation agricole de la colonie.

Il ne faut rien attendre de l'agriculteur indigène en fait d'innovations; quant à l'agriculture coloniale proprement dite, son élément principal est à peu près unique : c'est la petite culture (2) qui, dans tous les cas, doit aborder la production du coton avec des précautions et avec des ménagements infinis (3), et qui est forcée d'y renoncer tout à fait, si elle n'est pas placée dans une situation de sol et dans des conditions de climat complètement favorables (4). Le petit cultivateur ne peut pas opérer les grands travaux, au moyen desquels la main de l'homme supplée à l'œuvre imparfaite de la nature. Les difficultés que rencontre la petite culture pour la production du coton en général deviennent insurmontables, quand il s'agit du coton à courte soie, qui entre pour 8/10 environ dans la quantité de matière première employée par nos manufactures. Le prix infime du coton à courte soie ne peut rémunérer les frais de production que lorsque l'é-

---

lions de francs. L'exploitation des tissus et fils de coton représente 36 p. 0/0 de l'exploitation totale de l'Angleterre.

Ces chiffres indiquent suffisamment l'avantage qu'il y aurait pour la France à contribuer pour une notable portion aux approvisionnements de la filature anglaise.

(1) Malgré tout ce qu'a pu faire le Gouvernement et malgré le zèle des administrateurs de l'Algérie, parmi lesquels nous sommes fiers de pouvoir citer notre compatriote M. le conseiller d'Etat Mercier-Lacombe, la production du coton en Algérie a diminué depuis 1856 au lieu d'augmenter. L'Algérie a exporté, de 1854 à 1855, 1,800 balles de moyenne grandeur; la campagne de 1860 n'a donné qu'une récolte de 124,000 kilogrammes, soit environ 730 balles. (Voir dans le *Moniteur* du 12 juin 1861, les discours de MM. Baudoing et Mercier-Lacombe.)

Sur les 5 millions de broches qu'emploie la France, il n'y en a que 650,000 occupées à la filature de fin. (Voir le *Moniteur* du 9 avril 1861, article sur le coton de M. Vitu.)

(2) C'est ce dont on peut se convaincre en lisant les ouvrages publiés par M. Hardy, sur la culture du coton en Algérie; le coton y apparaît toujours comme un petit cultivateur; M. Hardy déclare qu'il ne connaît pas en Algérie une seule exploitation employant 50 travailleurs (*Manuel du cultivateur*, etc., page 84), ce qui supposerait seulement une exploitation de 150 à 160 hectares. Il est vrai que M. Hardy écrivait en 1856; mais les renseignements que nous avons puisés à d'excellentes sources nous autorisent à affirmer que l'état de la propriété en Algérie ne s'est pas depuis sensiblement modifié.

(3) Pour se faire une idée de la prudence avec laquelle le petit cultivateur doit aborder la culture du coton, il faut lire les conseils que M. Hardy adresse aux colons dans son article sur la culture du coton, inséré au recueil de *Traité d'agriculture et d'hygiène*, à l'usage des colons de l'Algérie. M. Hardy recommande expressément aux colons de s'en tenir pour le début à la culture d'un quart d'hectare.

(4) Il y a dans les provinces d'Alger et de Constantine une immense étendue de terrain susceptible de produire le coton dans d'excellentes conditions; cependant la culture du coton a décliné sensiblement dans ces deux provinces. (Voir dans le *Moniteur* du 29 octobre 1853, le rapport du ministre de la guerre à l'Empereur, et dans le *Moniteur* du 12 juin 1861, le discours prononcé au Corps législatif, par M. Mercier-Lacombe.)

grenage s'opère à l'aide de puissantes machines qui ne sont pas à la portée du petit cultivateur (1).

Abstraction faite de toutes ces causes d'impuissance, une autre circonstance empêcherait encore la petite culture algérienne de rendre en ce moment à notre industrie cotonnière le service que celle-ci réclame instantanément. Aux États-Unis, où la production du coton s'opère dans les meilleures conditions, une récolte de 600,000 balles, chiffre de la consommation de notre fabrication, est le fruit du travail de 60,000 esclaves (2).

La petite culture en Algérie est loin de représenter un effectif de 60,000 travailleurs, et les constatations du dernier recensement quinquennal ne permettent pas d'espérer qu'elle réalise cet effectif avant un certain nombre d'années (3).

Pour que la production algérienne répondît aux vœux de notre industrie, il faudrait que la grande culture prît un essor considérable dans la colonie, où elle n'existe qu'à l'état de rare exception.

Organisée avec des capitaux proportionnés aux besoins de l'exploitation, la grande culture peut attirer en quantité suffisante, par l'espoir d'un salaire fixe et assuré, la main-d'œuvre que la condition du colon, cultivant à ses risques et périls, tente médiocrement ; elle peut aller chercher le travailleur partout où il s'offre dans des conditions avantageuses, et faire face aux frais de transport. Enhardie par les capitaux, en mesure d'employer des hommes intelligents et pratiques, elle peut entreprendre sur une vaste échelle la production du coton ; au moyen d'engrais et de travaux hydrauliques propres à corriger certaines imperfections du sol et du climat, elle peut profiter de tous les terrains que la nature a préparés en Algérie pour la culture du cotonnier, et amener ces terrains à leur maximum de rendement. Elle peut s'aider de toutes les forces mécaniques favorisant la production, à bon marché, de toutes les variétés de coton. Tous les efforts doivent tendre au développement de la grande culture (4).

Compter aujourd'hui sur des entreprises industrielles pour multiplier en Algérie les grandes exploitations, ce serait méconnaître à la fois les dispositions du capital et l'état de l'opinion à l'égard de notre colonie de

---

(1) Voir dans le recueil de *Traité d'agriculture et d'hygiène*, à l'usage des colons de l'Algérie, Partie Culture du coton, par M. Hardy.

(2) Le *Moniteur industriel* du 30 juin.

(3) En 1855, la population européenne agricole des territoires civils et militaires de l'Algérie était de ..... 45,847 habitants.

En 1856, de ..... 39,961

En 1857, de ..... 45,317

(Voir le tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, de 1856 à 1858. (Ministère de l'Algérie et des colonies.)

(4) Bien entendu, sans cesser d'encourager la petite culture ; il y aura toujours un grand avantage à augmenter la population agricole de l'Algérie ; d'ailleurs la petite culture peut rendre des services pour la production du coton longue soie.

l'Afrique septentrionale. On trouverait difficilement en France un grand nombre de riches capitalistes disposés à risquer leur fortune entière, ou la plus grande partie de leur fortune, dans une opération industrielle quelconque, surtout si l'entreprise devait fonctionner en Algérie, contrée qui apparaît encore comme l'inconnu. Mais nous voyons surgir tous les jours des entreprises collectives, qui, se présentant avec plus ou moins de chances de succès, se proposant un but plus ou moins imparfaitement connu des actionnaires, parviennent néanmoins à se constituer à l'aide de l'agglomération d'une foule de petits capitaux. Il faudrait profiter de cette disposition du capital, à le risquer en partie, pour organiser de grandes compagnies agricoles, auxquelles le Gouvernement concéderait en Algérie de vastes terrains principalement destinés à la production du coton.

Une trentaine de ces compagnies, pourvues chacune de 10 ou 12 millions de capital, pourraient alimenter de leurs produits la filature française, et les services qu'elles rendraient ne seraient pas circonscrits dans les limites de leur action propre. Les résultats obtenus par les compagnies auraient du retentissement; la connaissance acquise des bénéfices que procure la culture du cotonnier, entreprise dans de bonnes conditions, attirerait une foule de producteurs nouveaux. C'est alors qu'on verrait se développer rapidement la grande culture individuelle; en très-peu d'années, l'Algérie serait peuplée et colonisée, et la métropole recueillerait enfin le fruit de tous ses sacrifices.

Afin de favoriser la formation des compagnies agricoles, il serait à propos que le Gouvernement leur garantit un minimum d'intérêt, comme aux compagnies des chemins de fer algériens. Cette mesure, propre à encourager la confiance des actionnaires, n'imposerait, par le fait, aucune charge à l'État. Avec un bon choix de travailleurs, une méthode convenable d'exploitation et un débouché assuré pour les produits, les compagnies, ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir, réaliseraient des bénéfices tels qu'il n'y aurait jamais lieu de demander l'exécution de la clause de garantie.

Du choix de la main-d'œuvre dépend en grande partie le succès d'une exploitation agricole; en employant des ouvriers européens, des Arabes, des Kabyles, des engagés africains, les compagnies éprouveraient de graves mécomptes; mais nous pensons qu'elles seraient parfaitement servies si elles recrutaient en Chine leurs travailleurs. L'Européen nouvellement débarqué en Algérie ne peut donner sous le climat de l'Afrique la somme de travail qu'il fournit dans son pays natal, il est impropre à certains genres de travaux pendant l'époque des chaleurs; et il exige un salaire fort élevé (1). L'Arabe est paresseux, le Kabyle, bon ouvrier d'ail-

---

(1) Dans une instruction hygiénique, insérée au recueil de *Traité d'agriculture et d'hygiène*, etc., déjà cité, M. Foley, médecin à l'hôpital civil d'Alger, et M. Martin, médecin à l'hôpital militaire du Bey, recommandent aux colons « d'éviter en été de

leurs, n'a pas plutôt amassé un petit pécule qu'il s'empresse de regagner ses montagnes (1).

Les observations qu'on a pu ou qu'on peut faire encore à Saint-Domingue, dans les colonies anglaises et dans les nôtres, prouvent que le nègre, à l'état libre, est un détestable travailleur; sa paresse devient bientôt insupportable, et son séjour dans les colonies où il se fixe à l'expiration de son engagement est presque toujours une source de désordre.

Le Chinois n'a aucun des défauts que nous venons de signaler chez les Européens, les indigènes algériens et le nègre à l'état libre. Il est doux et intelligent, robuste, laborieux; il supporte très-bien le travail sous le soleil le plus ardent, se contente d'un modeste salaire. Avec de tels travailleurs, les compagnies posséderaient un élément essentiel de réussite. On sait que les Chinois s'expatrient volontiers, et qu'on peut recruter en Chine un nombre illimité d'engagés, louant leurs services pour un temps assez long; avec de bons procédés et de bonnes récompenses, on parvient à retenir les engagés chinois loin de leur pays. Les frais de transport des coolies occasionneraient sans doute des déboursés considérables, mais l'excellence et le bon marché de la main-d'œuvre compenseraient ensuite avec profit cette première dépense. L'arrivée d'un grand nombre de travailleurs asiatiques en Algérie n'est pas un fait qui puisse causer des appréhensions au Gouvernement. Les Chinois, avec leurs instincts d'ordre et de paix, n'ont jamais troublé la tranquillité publique dans les pays où ils se sont expatriés, et il semble, d'ailleurs, que toute crainte doit disparaître devant le souvenir récent de la facilité avec laquelle quelques milliers de Français ont eu raison des forces innombrables de l'empire chinois (2).

Quoique pourvues de bons travailleurs, les compagnies échoueraient dans leur entreprise si elles employaient une méthode vicieuse de culture, si elles appliquaient exclusivement à la production du coton les terrains qui leur seraient concédés. La fertilité naturelle du sol ne peut se maintenir que par la pratique des assolements. Il faut considérer, en outre, qu'entre l'époque des semaines et l'époque de la récolte des co-

---

travailler pendant les heures les plus chaudes » et « de cesser les défrichements à l'apparition des chaleurs. »

Le salaire des ouvriers agricoles employés aujourd'hui en Algérie varie de 2 fr. 50 à 3 francs.

(1) Voir l'ouvrage du général Daumas sur les mœurs et coutumes de l'Algérie.

(2) Plusieurs fois déjà il a été question de faire venir en Algérie des coolies chinois, mais à titre de colons et non d'engagés. Sans parler des dépenses de tout genre que ce mode de colonisation et de peuplement de l'Algérie occasionnerait au Gouvernement et de la difficulté qu'il y aurait, peut-être, à décider les coolies chinois à venir se fixer en Algérie en qualité de colons, nous ferons remarquer que ces colons asiatiques se trouveraient à peu près dans la même position que les cultivateurs composant déjà le personnel de la petite culture coloniale, et nous croyons avoir prouvé que la petite culture ne pouvait rendre que des services insignifiants pour la production du coton. (Voir le rapport de Son Exc. le maréchal Vaillant à l'Empereur, 1857.)

tons, il s'écoule seulement un laps de temps de cinq mois ; que les compagnies ne sauraient entretenir pendant la plus grande partie de l'année un personnel de travailleurs inoccupés et improductifs ; qu'une exploitation agricole doit, autant que possible, produire ce qui est nécessaire à la nourriture de ses ouvriers et de ses bestiaux ; enfin que pour une exploitation, dont les revenus consistent dans un seul genre de produits, une mauvaise récolte devient un événement tout à fait désastreux. Pour tous ces motifs, les compagnies pourraient s'attacher principalement à la production du coton ; mais elles devraient cultiver en même temps le froment, l'orge, l'avoine, la vigne, le mûrier et l'olivier qui réussissent parfaitement en Algérie, et qui offrirait l'avantage d'occuper utilement le personnel d'exploitation pendant tout le cours de l'année. La récolte des céréales, de la vigne et de l'olivier serviraient en partie à l'alimentation de la ferme. Le mûrier serait une précieuse ressource pour les compagnies, grâce à l'aptitude spéciale des Chinois pour la production de la soie. Les compagnies devraient entretenir sur des terrains laissés en jachère ou paçage un nombreux bétail qui fournirait aux besoins du travail et de la boucherie, et duquel on pourrait obtenir de la laine et des engrais. Chaque année, l'espace d'où l'on viendrait d'enlever le coton serait appliqué à la culture des céréales et aux jachères ou paçages pour retourner l'année suivante aux coton et *vice versa*. Il faudrait affecter au vignoble un terrain spécial, et mettre en réserve une certaine étendue de paçages qui ne participeraient à l'assoulement que par exception et seulement pour remplacer les terres trop épuisées.

En employant la méthode d'exploitation que nous venons d'indiquer, les compagnies servies par des Chinois, et disposant d'ailleurs de tous les moyens d'action que leurs capitaux peuvent leur procurer, ces compagnies, disons-nous, se trouveraient relativement à la production dans des conditions qui ne laisseraient rien à désirer. La production, il est vrai, n'est pas le dernier terme d'une exploitation agricole : il reste encore à écouter les produits ; mais personne ne peut douter que les céréales, le vin, l'huile, la soie, la laine ne trouvent en France un débouché facile. Quant au coton, en tout état de cause, et en faisant abstraction de la crise américaine, les compagnies pourraient compter sur le débouché de leurs récoltes. On a remarqué que la consommation du coton, en général, augmente chaque année dans une proportion bien plus considérable que la production.

En ce qui concerne le Géorgie longue soie, les États-Unis n'en peuvent produire qu'une quantité limitée, 4,800,000 kilogrammes au maximum. Les essais de culture de cette variété de coton, tentés en dehors de l'Algérie, n'ont point réussi jusqu'à présent ; or, dès 1833, l'industrie aurait réclamé pour ses besoins numéros fins, environ six millions de kilogrammes. Elle en réclamerait aujourd'hui bien davantage : ce serait donc l'Algérie qui serait, dans tous les cas, chargée de satisfaire les demandes de la filature qui dépasseraient 4,800,000 kilogrammes.

Sortons maintenant des généralités. Pour bien faire apprécier les services que rendraient les compagnies et les bénéfices qu'elles réaliseraient pour elles-mêmes, prenons un exemple qui nous permette d'exposer en détail les dépenses et les revenus d'une de ces grandes entreprises.

Supposons une compagnie organisée avec un capital de 13,500,000 fr. et exploitant une concession de 20,000 hectares. La compagnie se propose la production du bétail, du coton, des froments, de l'orge, de l'avoine, du vin, de l'huile et de la soie.

Le personnel de la Compagnie se divise en personnel d'administration et en personnel d'exploitation.

Le service administratif comprend la direction générale, la surveillance administrative, la comptabilité, les bureaux de ventes et achats, l'administration des bâtiments, vivres et habillements, le service médical et religieux.

Le personnel d'exploitation se compose d'abord d'un certain nombre d'employés européens, savoir : un chef d'exploitation, un sous-chef, un chef de bureau avec ses employés, deux chefs de section, huit conducteurs, vingt piqueurs, deux cents chefs d'équipe, un chef chargé de l'entretien du matériel, ayant sous ses ordres deux conducteurs, quatre contre-maîtres et huit contre-maîtres travaillant.

Les appointements de ces employés et leurs frais de transport, joints aux appointements d'un gérant et d'un conseil de surveillance, peuvent occasionner une dépense annuelle de ..... 800,000 fr.

---

Pour compléter son personnel d'exploitation, la compagnie engage, pour huit ans, 4,100 Chinois. — Même en faisant une large part aux chances de mortalité, ce nombre d'engagements doit fournir un effectif de travailleurs suffisant pour que, dès la première campagne, la culture des céréales occupe 1,500 hectares, et celle des coton 4,500 hectares, pour que toutes les plantations soient effectuées dans le cours de cette première campagne et les travaux préparatoires puissés de manière à pouvoir, l'année suivante, étendre considérablement la culture et terminer sans effort l'œuvre de la préparation des terrains (1).

---

(1) Je suppose que les premiers travaux commenceront dans les premiers jours du mois d'août.

En joignant aux 4,100 coolies les 205 hommes d'équipe travaillant, nous aurons un total de 4,305 hommes; en les répartissant de la manière suivante : — 600 hommes occupés par le matériel et les travaux domestiques, — 500 par les plantations — et 3,200 par les défrichements et la préparation des terres.

1<sup>o</sup> Le contingent du matériel sera spécialement chargé des soins à donner aux bestiaux, des labours, hersages et charrois; il restera indivis entre les deux autres brigades et se portera en totalité ou en partie sur l'une ou sur l'autre;

2<sup>o</sup> Plantations, 500 hommes. — En supposant une moyenne par jour et par homme

On peut évaluer, au maximum, à 1/10 pour la première année et à 1/20 pour les années subséquentes, les pertes que la mortalité fera subir au contingent asiatique.

Pour entretenir au même chiffre ce contingent, il faut donc que la compagnie fasse venir, dans le cours de la première année, 400 engagés nouveaux et 200 dans chacune des années suivantes. Nous supposons qu'à la huitième année, la Compagnie soit obligée de renouveler complètement le personnel de ses engagés chinois.

La Compagnie n'engage que des hommes pour le service de la première campagne, mais ensuite, toutes les fois qu'il y a des remplacements à effectuer, elle a soin d'engager des familles entières ; la plupart des travaux de culture peuvent être exécutés par des femmes et des enfants, qui se transportent à meilleur compte que les hommes, et dont les gages et les frais de nourriture sont moins considérables. La compagnie a le plus grand intérêt à employer, aussitôt qu'elle le pourra, des femmes et des enfants, et, en faisant venir des familles entières pour son avantage particulier, elle travaille au peuplement de la colonie ; mais, dans le calcul des dépenses du contingent chinois, nous procéderons comme si la Compagnie n'engageait jamais que des hommes.

D'après les renseignements que nous avons pris sur les lieux et d'après ceux que nous ont fournis des maisons de commerce et des capitaines au long cours, qui se sont spécialement occupés de l'engagement et du transport des coolies chinois, nous pouvons évaluer à 850 francs, au maximum, les frais d'engagement et de transport d'un Chinois se rendant en Algérie.

En se reportant à ce que nous avons dit plus haut, on voit que les frais d'engagement et de transport donnent lieu, dès le début des opérations de la compagnie :

A une dépense de.....	3,485,000 fr.
A une dépense de.....	340,000
(dans le cours de la première année.)	
Et à une dépense de.....	170,000

de 4 trous de 1m 2 sur 0m 80 de profondeur, nous aurons pour un mois ou vingt-cinq jours 50,000 trous ; et pour cinq mois et huit jours 260,000 trous suffisant aux plantations. — Les quatre mois restant de la saison des plantations, seront employés aux plantations de vignes ;

3<sup>e</sup> Défrichement et préparation des terres, 3,200 hommes. — Ce contingent, aidé par celui du matériel, devra être suffisant ; en effet, en supposant le travail par jour et par homme de 1 are 25 centiares, nous aurons pour 3,200 hommes et pour un jour 40 hectares, pour un mois ou vingt-cinq jours 1,000 hectares, et pour six mois 6,000 hectares, chiffre suffisant à la première année.

Les trois mois restant devront être employés à la préparation des terres destinées aux cotonneries ou à des travaux d'établissement, etc., etc....

dans le cours des années suivantes, jusqu'à la huitième, où nous supposons que les dépenses susmentionnées se renouveleront périodiquement.

En louant leurs services, les engagés chinois stipulent qu'on leur fournira annuellement un ensemble de vêtements valant environ 50 francs, qu'on leur payera 4 piastres (1) par mois, et ils exigent un genre de nourriture qu'on peut estimer à 70 centimes par jour. En supposant le contingent chinois toujours au complet, les gages, la nourriture et les vêtements des Chinois occasionnent une dépense annuelle de.. 2,285,750 fr.

Le bétail de la Compagnie se compose de (2) :

1,000 mules , à 800 francs l'une , plus les frais de transport.....	830,000 fr.
350 paires de bœufs ou vaches d'Espagne, à 450 francs l'une, transport compris.....	157,500
1,000 bœufs ou vaches du pays, pour la boucherie....	140,000
500 bœliers, à 11 francs l'un.....	5,600
5,000 brebis, à 8 francs l'une..	40,000
600 laies, à 35 francs l'une.....	21,000
100 verrats, à 40 francs l'un.....	4,000
50 chevaux et juments du pays, pour le service de la ferme, à 400 francs l'un.....	20,000
Volaille.....	5,000
Cas imprévus.....	35,000
Total.....	1,258,000 fr.

Les Chinois sont répartis par groupes de 20 personnes, et logés ainsi dans 205 habitations, qui reviennent chacune à 45,000 francs environ, garnies de tous les objets nécessaires à leur logement. Ces constructions sont établies définitivement au début de la campagne; elles donnent lieu à une dépense de..... 3,075,000 fr.

Quant aux bâtiments d'administration et aux bâtiments d'exploitation, la compagnie, pour la première année, se contente de constructions provisoires, dont nous évaluons la dépense à..... 500,000 fr.

(1) Change de la piastre, 5 fr. 25.

(2) C'est d'après les renseignements que m'a fournis M. Daniel, ancien chef de la colonisation de la province d'Orau, que j'ai établi le revenu et le nombre d'animaux nécessaire à cette exploitation.

La deuxième année, ces constructions provisoires commencent à se transformer en constructions définitives, ce qui donne lieu à une dépense de..... 800,000 fr.

La transformation est complète, la troisième année, moyennant une dépense de..... 800,000 fr.

La quatrième année, la compagnie emploie à la construction de caves, de chaix et à l'achat du matériel qui doit garnir cet établissement une somme de..... 325,000

La cinquième année, il faut dépenser pour la magnanerie et pour les accessoires de la magnanerie..... 280,000

La septième année, la fabrication de l'huile exige des constructions et un matériel qui peuvent coûter..... 300,000

Nous évaluons à 100,000 francs la dépense annuelle de l'entretien des bâtiments et de leurs accessoires (1).

Le matériel de la ferme se compose de :

700 charrues Dombasle, à 70 francs l'une, transport compris.....	49,000 fr.
700 charruettes américaines et autres, à 60 francs l'une..	42,000
Extirpateurs en tous genres.....	20,000
300 herses Valcour et autres, à 70 francs l'une.....	21,000
100 rouleaux à émotter, à 80 francs l'un.....	8,000
Socs et pièces de rechange de charrues, herses, etc....	23,000
400 chariots à mules ou à bœufs, avec accessoires, à 270 francs l'un.....	108,000
Harnais en tous genres, avec fournitures.....	100,000
1,000 broulettes, à 12 francs l'une.....	12,000
4,000 pioches, à 7 francs l'une.....	28,000
4,000 bidents à houe, à 7 francs l'un.....	28,000
5,000 houes, à 3 fr. 50 c. l'une.....	17,500
5,000 binettes, à 3 fr. 50 c. l'une.....	17,500
4,000 pelles à bêcher, à 4 francs l'une.....	16,000
4,000 pelles ordinaires, manche compris, à 3 fr. l'une	12,000
Râteaux, cordeaux, mires, jalons, niveaux et autres..	10,000
<i>Report.....</i>	<i>514,000 fr.</i>

(1) Voir, page 16, le paragraphe intitulé : Frais divers, chances de pertes.

A reporter.....	514,000 fr.
Faux, fauilles et autres.....	7,000
Haches, scies et autres outils pour les coolies.....	8,000
Forges, avec provision de fer, acier et charbon, remplaçant les frais de réparation des outils à bras.....	50,000
Ateliers de charronnage, avec fournitures de bois et fer, pour les frais de réparations du matériel.....	50,000
10 machines à vapeur à battre, avec vanoirs complets et pièces de rechange.....	55,000
Machines à vapeur à égrener le coton, avec pièces de rechange et frais d'installation.....	116,000
Total.....	800,000 fr.
Les frais d'ensemencement pour la compagnie sont de (1) :	
Coton (frais approximatifs) achat de semences.....	70,000 fr.
Blé : 800 hectares, à 450 litres par hectare, soit 1,200 hectolitres, à 20 francs.....	24,000
Orge : 400 hectares, à 2 hectolitres par hectare, soit 800 hectolitres, à 12 francs.....	9,600
Avoine : 300 hectares, à 3 hectolitres par hectare, soit 900 hectolitres, à 10 francs.....	9,000
Graines fourragères, potagères et forestières.....	25,000
Cas imprévus.....	25,000
Total.....	163,000 fr.
Les frais de plantation pour la compagnie sont de :	
180,000 oliviers, à 0 fr. 50 c. l'un.....	90,000 fr.
110,000 mûriers, à 0 fr. 50 c. l'un.....	55,000
Cépages de vigne, à 100 francs par hectare, soit pour 4,000 hectares.....	400,000
Achat d'arbres pour abris et autres.....	65,000
Arbres fruitiers, pour jardins et autres.....	50,000
Cas imprévus.....	24,000
Total.....	384,000 fr.

(1) Je prélèverai sur les revenus de la première année le complément des semences qui s'élèveront à :

Blé .....	24,000
Orge.....	19,200
Avoine.....	12,000
Plantes fourragères, potagères et forestières.....	25,000
Cas imprévus.....	20,000
Total.....	100,200

Les engrais sont pour la ferme une question fort importante : à part les engrais que produira la ferme , on pourra employer la chaux , la marne, les sables de mer et le guano (1).

Dans mes comptes , je ne fais figurer les engrais que la 3<sup>me</sup> année , pensant que les trois premières années la ferme en produirait assez pour se suffire. -- A partir de la 3<sup>me</sup> année , j'ouvre un crédit annuel de 100,000 francs aux engrais jusqu'à la 10<sup>me</sup> année , et à partir de la 10<sup>me</sup> année jusqu'à la fin du second engagement , un crédit annuel de 150,000 francs.

*Travaux hydrauliques. — Drainage.* — Ne connaissant pas la concession , il me serait difficile d'estimer dès à présent les travaux hydrauliques (2) et de drainage à exécuter ; mais sachant que de là dépend la majeure partie des produits de la ferme , j'ai affecté dans le capital une somme de 250,000 francs qui devra être employée la 4<sup>re</sup> année aux forages de puits artésiens , à des travaux d'art , à l'achat de machines hydrauliques ou de pompes à feu. Il sera en outre prélevé sur les revenus de la 4<sup>re</sup> année une somme de 500,000 francs ; sur ceux de la seconde et de la troisième année le même chiffre , et de la 4<sup>me</sup> année 250,000 francs (3).

*Frais divers. — Chances de Pertes.* — Sous ce titre : Frais divers. — Chances de pertes , j'ai entendu ouvrir à la fin de chaque année un crédit qui peut couvrir les frais et faux frais d'entretien des bâtiments et du matériel , et les éventualités de pertes (4) qu'on pourrait avoir à subir dans le cours de l'année suivante. — Ce crédit s'élève à 600,000 francs.

Sur l'étendue de la concession , les bâtiments , les chemins d'exploitation , les jardins , les plantations de mûriers et d'oliviers absorbent une superficie de 600 hectares. Le vignoble occupe 1,000 hectares , 1,800 hectares sont spécialement réservés aux pacages et ne sont destinés à participer à l'assollement que par exception , pour remplacer des terrains

---

(1) Le guano sera d'autant plus utile en Algérie , qu'il a la propriété d'entretenir , même dans les plus fortes chaleurs , une certaine humidité au pied des plantes auxquelles il donne une vigueur extraordinaire. Le guano est aussi très-efficace pour préserver les jeunes semis des insectes.

Le guano , employé en France à raison de 400 kilogrammes par hectare , pourrait , suivant toute probabilité , s'employer en Algérie en quantité bien moindre. Cet engrais vaut , en détail , en Algérie , 35 francs les 100 kilogrammes.

(2) Sous cette dénomination , travaux hydrauliques , je comprends toute espèce de prise d'eau , tel que puits artésien Noria , canaux , etc., etc.

(3) Je crois que ce capital de 2,000,000 francs affecté à la construction de travaux hydrauliques et à l'achat de machines devra suffire , attendu que les travaux de terrassements , consistant en tranchées , canaux et forages de puits artésiens seront fait par les coolies , aidés du matériel .

(4) Le comte de Gasparin estime la moyenne des pertes à une récolte sur seize ; dans mon appréciation , en y comprenant les frais et faux frais d'entretien des bâtiments et du matériel de la ferme , je l'estime à une récolte sur neuf. (*Recherches sur la valeur vénale des propriétés et de leurs revenus moyens. — Cours d'agriculture de M. le comte de Gasparin , ancien paire de France et membre de l'Institut.*)

trop épuisés. Le surplus de l'exploitation, comprenant 16,600 hectares, se divise en deux parties de 8,300 hectares chaque.

Une de ces parties sera chaque année consacrée à la culture des cotonns, les 8,300 hectares qui restent, seront divisés en deux lots, dont l'un de 3,600 hectares sera consacré à la culture des céréales, et l'autre de 4,700 hectares sera mené en jachère ou mis en pacages. Ces deux derniers lots, de 3,600 et de 4,700 hectares, seront destinés à remplacer, dans la culture du coton, les terres qu'occupait ce genre de produit l'année précédente.

Je vais maintenant parler en détail de chacun des genres de culture qu'on devra pratiquer dans l'établissement.

*Céréales.* — On sème en Algérie 1/2 de hectolitre de blé par hectare ; en portant le revenu à 10 pour 1, j'ai cru être de beaucoup au-dessous de la vérité. On sème 2 hectolitres d'orge et 3 d'avoine par hectare, j'en porte aussi le revenu à 10 pour 1 (1).

En supposant la culture suivante :

Blé, 1,600 hectares (2) ; j'aurais pour un an, d'après les chiffres ci-dessus, 24,000 hectolitres de blé qui, à 16 francs l'un, donneraient 384,000 francs.

Orge, 1,200 hectares ; j'aurais pour un an 24,000 hectolitres qui, à 10 francs l'un, produiraient 240,000 francs.

Avoine, 800 hectares ; j'aurais pour un an, 24,000 hectolitres qui, à 8 francs l'un, donneraient 192,000 francs (3).

*Coton.* — En supposant une culture de 8,300 hectares de coton, nous aurions un revenu net (4) de 8,300,000 francs. Je ne fais figurer en lignes de compte pour la 1<sup>re</sup> année que 4,500 hectares (5), pour la seconde 7,500 hectares et la 3<sup>me</sup> année la récolte entière.

*Vignes* (6). — La vigne, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir,

(1) Ce genre de culture sera d'autant plus avantageux pour la société, qu'on aura la facilité de faire les semaines avant ou après la récolte des cotonns, la moisson des céréales se faisant, en Algérie, vers la mi-juin, époque où les plantations de coton demandent plus de soins que de travail; on pourra y employer facilement une partie des ouvriers. Le dépiquage qui se fera au moyen de batteuses à vapeur sera d'un embarras sans importance.

(2) Voir le *Traité d'agriculture et d'hygiène*, à l'usage des colons de l'Algérie.

(3) Je ne porte, pour la première année, que 800 hectares de blé, 400 d'orge et 300 d'avoine; ayant la seconde année 4,500 hectares provenant de l'assoulement des cotonns, j'ai cru pouvoir porter la récolte entière.

(4) Le coton Louisiane, d'après le *Moniteur*, les documents statistiques de l'Algérie, les ouvrages de M. Hardy, intitulés : *Culture du coton en Algérie*, et imprimés par les soins de l'administration, produit plus de 1,500 francs par hectare ; je ne porte son revenu net qu'à 1,000 francs par hectare. Je ne parle pas des cotonns Géorgie qui rapportent plus de 2,000 francs par hectare. (Voir le *Traité sur la culture des cotonns*, par M. Hardy, directeur de la pépinière centrale du gouvernement à Alger.)

(5) Voir la note 1, page 1.

(6) La vigne est appelée à jouer un rôle important dans les produits agricoles de

rapporte en Algérie un revenu net de 1,600 francs par hectare; je n'en porte le revenu qu'à 800 francs et à l'âge de 5 ans (1-2).

*Mûriers* (3). — En supposant un revenu moyen de 3 francs par arbre après 6 ans de plantation (4), et en admettant l'existence de 100,000 mûriers, nous aurons un revenu de 300,000 francs.

*Oliviers*. — L'olivier croît naturellement en Algérie. Cet arbre planté le long des chemins de la ferme, sur un ou plusieurs rangs, et dans les endroits où il ne pourrait nuire aux autres récoltes, donnerait après quelques années des produits considérables. En effet, après 11 ans de plantation et en supposant une moyenne de 8 arbres par hectares et un revenu net de 8 litres d'huile par arbre (5), on aurait 165,000 oliviers, qui, en portant la valeur du litre d'huile à 1 franc, produiraient un revenu annuel de 1,320,000 francs.

Produit et revenu des animaux, soit pour un an (6) :

5,500 brebis ou moutons à 12 fr. par tête, laine et élevage compris (7).....	66,000 fr.
600 laies portant 2 fois l'an une moyenne de 6 petits chaque fois à 15 fr. l'une.....	108,000 fr.
1,000 bœufs ou vaches du pays à 35 fr. l'un.....	35,000 fr.
50 chevaux ou juments, élevage par le service de la ferme..	
Volaille. — Consommation de la ferme.....	
Total.....	209,000 fr.

L'Algérie, recevant une partie de ses travaux dans la morte saison, elle permettrait d'occuper avantageusement le nombre de bras que serait obligé d'avoir la compagnie pour sa culture d'été. On devrait la planter à rangs assez espacés pour qu'on pût lui donner, au moyen de charrues, une partie des façons d'été ou planter dans les intervalles des mûriers ou des oliviers. Une partie de ses produits pourrait être distribuée aux ouvriers, et l'on éviterait peut-être ainsi les maladies qu'occasionne le climat de l'Algérie.

(1) Nous lisons dans le discours sur l'Algérie que M. le conseiller d'État Mercier-Lacombe a prononcé au Corps législatif (séance du 11 juin 1861): « La vigne dont le produit est abondant et s'obtient en trois années. »

(2) Si je ne fais pas figurer la consommation de la ferme sur les produits de la vigne, c'est que j'ai porté à part les frais de consommation de la ferme.

(3) On devra planter le mûrier en grande quantité et autant que possible derrière les abris qui seront probablement indispensables pour les jeunes cotonneries.

(4) Chiffre inférieur à celui qu'indique M. de Gasparin pour le Midi de la France et à l'âge de cinq ans.

(5) M. Maffre porte son revenu à 12 litres et à l'âge de huit ans. (*Traité d'agriculture et d'hygiène, à l'usage des colons de l'Algérie.*)

(6) Dans la répartition des terres de la ferme, nous avons laissé 1,800 hectares en prairies et pacages. Ces 1,800 hectares représentent le capital dont le revenu nourrit les animaux; à part ces prairies et pacages, la ferme disposera toujours de 4,700 hectares qui, se trouvant en jachère, pendant la durée d'une année, peuvent être convertis en prairies artificielles ou en pacages.

(7) 5,000 brebis portant deux fois l'an, un petit chaque fois à 3 francs l'un. 50,000 fr.  
5,500 brebis ou moutons donnant en laine 3 francs l'un..... 46,500

Total..... 66,500

EXPLOITATION D'UNE COLONIE ALGÉRIENNE

PAR DES COOLIES CHINOIS.

Administration.....	Fr.	800,000
Transport de 4,100 Chinois, à fr. 850 l'un .....		3,485,000
Habillements et effets divers .....		205,000
Gages de 4,100 coolies, à 4 \$ par mois et par homme, soit pour un an (change de la piastre, 5 fr. 25 c.).....		1,033,200
Nourriture : 70 c. par jour et par homme, soit pour un an.....		1,047,550
Bétail.....		1,258,000
Instruments aratoires, harnais, forges, machines et ateliers.....		800,000
Graines pour premier ensemencement et menus frais.....		163,000
Achat d'arbres à fruit et autres.....		384,000
Construction de 205 habitations, une habitation par 20 hommes, à 15,000 fr. l'une.....		3,075,000
Travaux hydrauliques.....		250,000
Bâtiments provisoires, d'administration et d'exploitation.....		500,000
Cas imprévus .....		500,000
Capital.....	Fr.	13,500,000

Revenus.

1 <sup>re</sup> ANNÉE.	800 hectares blé à fr. 240.....	192,000
	400 — orge à fr. 200.....	80,000
	300 — avoine à fr. 240.....	72,000
	Bétail.....	209,000
	4,500 hectares coton à fr. 1,000 ..	4,500,000
		5,053,000

A déduire. — Intérêt à 5 p. 0/0,

\$.	Fr. 13,500,000.....	675,000
	Frais de transport de 400 Chinois et menus frais...	365,000
	Construction de bâtiments d'administration et d'exploitation.....	800,000
	Travaux hydrauliques.....	500,000
	Semences et menus frais...	100,000
	Frais divers, chances de pertes .....	600,000
		3,040,000
		2,013,000
	<i>A reporter.....</i>	2,013,000

	<i>Report</i> .....	2,013,000
2 <sup>e</sup> ANNÉE.	1,600 hectares blé.....	384,000
	1,200 — orge .....	240,000
	800 — avoine .....	192,000
	Bétail.....	209,000
	7,600 hectares coton .....	7,600,000
		8,625,000
A déduire. —	Intérêts à 5 p. 0/0 .....	675,000
	Nourriture, gages, habillement de 4,100 coolies..	2,285,000
	Frais de transport de 200 Chinois .....	170,000
	Administration.....	800,000
	Construction de bâtiments d'administration et d'exploitation.....	800,000
	Travaux hydrauliques.....	500,000
	Frais divers, chances de pertes .....	600,000
		5,830,000
		2,795,000
3 <sup>e</sup> ANNÉE.	Céréales, mêmes produits que ci-dessus .....	816,000
	Bétail.....	209,000
	8,300,000 hectares coton .....	8,300,000
		9,325,000
A déduire. —	Intérêts à 5 p. 0/0.....	675,000
	Gages, nourriture et habillement de 4,100 Chinois	2,285,000
	Administration.....	800,000
	Frais de construction de cases, chaises, et achats de matériel.....	325,000
	Travaux hydrauliques.....	500,000
	Transport de 200 Chinois..	170,000
	Frais divers, chances de pertes.....	600,000
		5,355,000
		3,970,000
4 <sup>e</sup> ANNÉE.	Mêmes revenus que la 3 <sup>e</sup> année...	9,325,000
A déduire. —	Intérêts, gages, nourriture, effets des Chinois, administration.....	3,760,000
	Construction d'une magna-	
	<i>A reporter</i> .....	8,778,000

	<i>Report.....</i>	8,778,000
nserie et accessoires.....	280,000	
Travaux hydrauliques.....	250,000	
Transport de 200 Chinois..	170,000	
Frais divers , chances de pertes .....	600,000	
Engrais.....	100,000	5,160,000
	<hr/>	<hr/>
	4,165,000	

<b>5<sup>e</sup> ANNÉE.</b>	Mêmes revenus brut que la précédente.....	9,325,000
	1,000 hectares de vignes à fr. 800 l'un.....	800,000
		<hr/>
		10,125,000

<b>A déduire. —</b>	Intérêts, gages, nourriture, effets des Chinois, adminis- tration .....	3,760,000
	Engrais.....	100,000
	Transport de 200 Chinois..	170,000
	Frais divers , chances de pertes .....	600,000
		4,630,000
		<hr/>
		5,495,000

<b>6<sup>e</sup> ANNÉE.</b>	Mêmes revenus bruts que la 5 <sup>e</sup> année	10,125,000
	100,000 mûriers à fr. 3 l'un.....	300,000
		<hr/>

<b>A déduire. —</b>	Intérêts, gages, nourriture, effets des Chinois, adminis- tration .....	3,760,000
	Engrais et transport des Chinois .....	270,000
	Frais divers , chances de pertes.....	600,000
		4,630,000
		<hr/>
		5,795,000

<b>7<sup>e</sup> ANNÉE.</b>	Mêmes revenus bruts que la 6 <sup>e</sup> année	10,425,000
-----------------------------	---	------------

<b>A déduire. —</b>	Intérêts, gages, nourriture, effets des Chinois, adminis- tration .....	3,760,000
	Engrais et transport de 200 Chinois .....	270,000
	Construction d'une huilerie et accessoires.....	300,000
	Frais divers , chances de pertes.....	600,000
		4,930,000
		<hr/>
		5,495,000
		<hr/>
	<i>A reporter.....</i>	29,728,000

		Report.....	29,728,000
8 <sup>e</sup> ANNÉE.	Mêmes revenus bruts que la 6 <sup>e</sup> année	10,425,000	
A déduire. —	Intérêts, gages, nourriture, effets des Chinois, admi- nistration.....	3,760,000	
	Engrais et transport de 200 Chinois .....	270,000	
	Frais du 2 <sup>e</sup> engagement de 4,100 Chinois .....	4,500,000	
	Frais divers, chances de pertes .....	600,000	9,430,000
		<hr/>	<hr/>
9 <sup>e</sup> ANNÉE.	Mêmes revenus bruts que la préce- dente.....	10,425,000	
A déduire. —	Intérêts, gages, etc., des Chinois, administration, engrais, frais de transport.	4,030,000	
	Frais divers, chances de pertes.....	600,000	4,630,000
		<hr/>	<hr/>
10 <sup>e</sup> ANNÉE.	Mêmes revenus bruts que la 9 <sup>e</sup> année	10,425,000	
A déduire. —	Intérêts, gages, etc., des Chinois, administration, frais de transport.....	4,030,000	
	Frais divers, chances de pertes.....	600,000	4,630,000
		<hr/>	<hr/>
11 <sup>e</sup> ANNÉE.	Mêmes revenus bruts que la préce- dente.....	10,425,000	
	165,000 oliviers produisant 1,320,000 litres d'huile à fr. 4..	1,320,000	
		<hr/>	<hr/>
		14,745,000	
A déduire. —	Intérêts, gages, etc., des Chinois, administration..	3,760,000	
	Frais de transport de 200 Chinois .....	170,000	
	Engrais .....	150,000	
	Frais divers, chances de pertes .....	600,000	4,680,000
		<hr/>	<hr/>
12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> ANNÉES.	Mêmes revenus nets que la 11 <sup>e</sup> an- née, soit pour 5 ans à fr.....	7,065,000	35,325,000
		<hr/>	<hr/>
	Total des revenus de 16 années...Fr.	85,003,000	

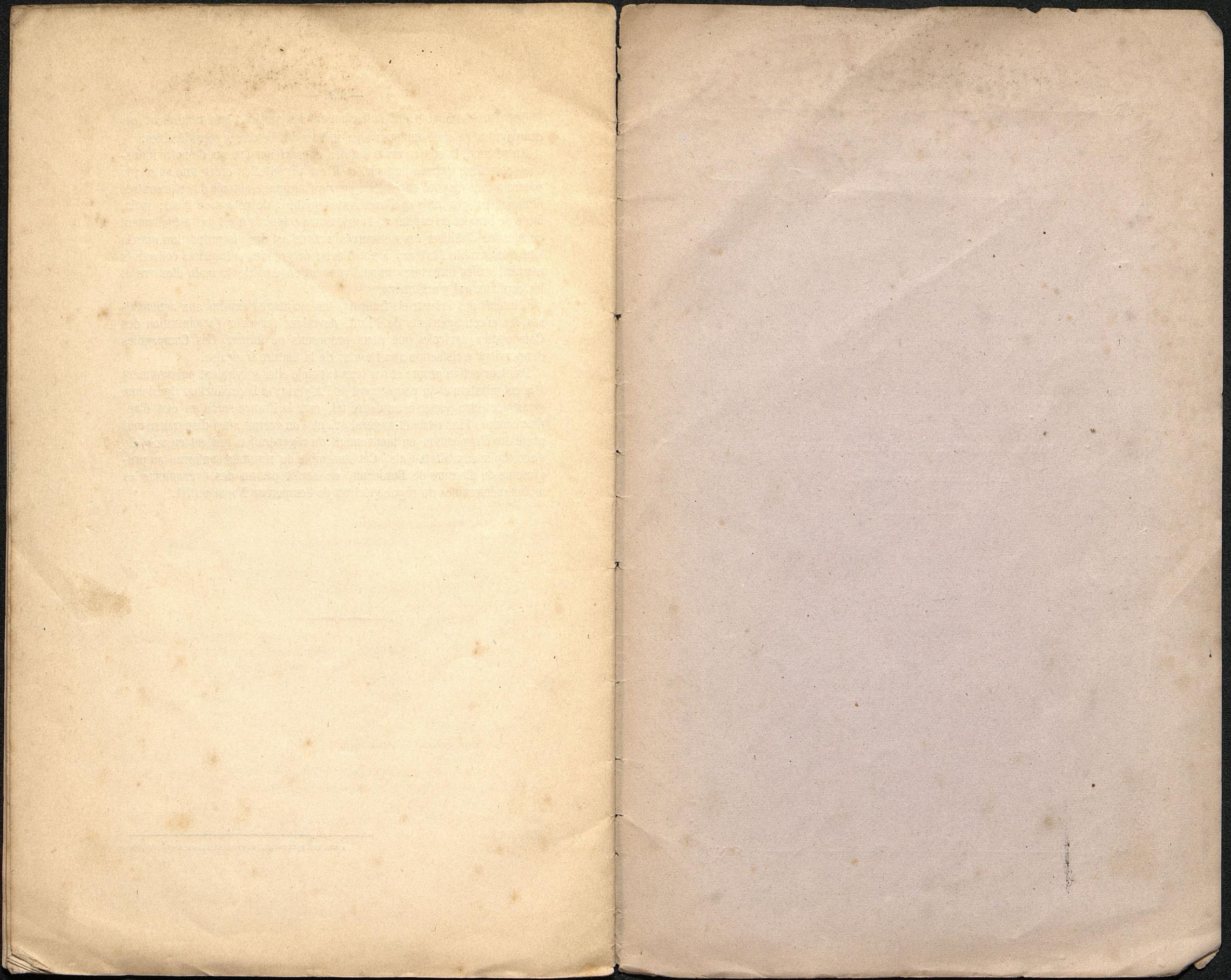
Ces chiffres démontrent suffisamment les services que rendraient ces compagnies en réalisant pour elles-mêmes des bénéfices considérables.

En résumé, la source ordinaire des approvisionnements de notre industrie cotonnière menace de tarir, et il est urgent d'en créer une autre ; la nature a tout disposé en Algérie pour qu'on puisse obtenir de cette contrée d'immenses quantités et d'excellentes qualités de cotons en laine ; mais, faute de bras et de capitaux, l'agriculture coloniale n'est pas actuellement en mesure d'utiliser ces ressources naturelles dans la proportion que la situation semble l'exiger ; à notre avis, de grandes entreprises collectives peuvent seules introduire immédiatement en Algérie la main-d'œuvre et les capitaux qui y manquent.

L'intérêt des industriels français, les avantages assurés aux actionnaires, les encouragements de l'État, devraient favoriser l'organisation des Compagnies agricoles que nous proposons de former. Ces Compagnies donneraient satisfaction aux besoins de la filature française.

Par leur action propre et par leur exemple elles serviraient puissamment à la colonisation et au peuplement de l'Algérie ; et la production algérienne serait peut-être portée à un degré tel, que la France serait en état d'approvisionner l'industrie étrangère, et que l'on verrait ainsi disparaître tout prétexte d'opposition au mouvement de régénération qui est en voie de s'accomplir aux Etats-Unis. Cet ensemble de résultats conforme au programme du discours de Bordeaux, ne serait pas un des événements les moins mémorables du règne glorieux de l'empereur Napoléon III.

---



PARIS, IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT,

RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45

P  
3